

Lettre d'information SAEN

Flash info du 3 janvier 2022

Chères et chers collègues,

Nous espérons que vous profitez bien de vos vacances, bien méritées après une fin d'année 2021 légèrement chaotique. Voici quelques nouvelles de votre syndicat, à lire quand vous aurez un peu de temps libre...

La volonté du Conseil d'Etat de maintenir à tout prix les écoles ouvertes, malgré une **flambée de covid** dans les classes juste avant Noël, a rencontré beaucoup d'incompréhension de la part des enseignant-es, d'autant plus que le canton n'a pas du tout réussi à suivre au niveau des tests de masse et a même suspendu les quarantaines de classe au pire moment...

**Vous avez été contaminé-es juste avant les fêtes
et avez dû rester en quarantaine pendant les vacances ?
Signalez cela au SAEN !!**

Nous allons être très attentifs au moment de la reprise de janvier, puisque le variant omicron sera dominant.

- En novembre ont eu lieu les **Assises Romandes de l'Education** à Lausanne. Cette journée passionnante nous a permis de réfléchir ensemble à la problématique de la judiciarisation de l'école. Nous avons reçu de nombreux échos positifs. Une ombre au tableau : une faible participation des enseignant-es.

- Le Grand Conseil a accepté un **budget 2022** équilibré. Il n'y aura donc pas de coupes dans les finances de l'école cette année. C'est une excellente nouvelle ! Toutefois, les perspectives d'avenir restent très incertaines...

- Plusieurs mesures vont toucher **votre salaire** cette année. Les échelons normaux seront accordés. La cotisation de prévoyance va diminuer, mais cette économie sera compensée par une prise en compte de l'IPC négatif. Le Conseil d'Etat a décidé de débloquer l'échelon salarial B22. Pour les enseignants du cycle 2, cette petite augmentation de salaire, environ 80 francs mensuels bruts, est la bienvenue. Dans l'ensemble, les salaires ne baisseront pas, et beaucoup augmenteront légèrement. Bonne nouvelle !

- Mais nos rémunérations restent modestes, avec des incohérences dans l'échelle de traitement, et la grille salariale n'est toujours pas appliquée correctement, puisque des échelons sont toujours bloqués. Nous allons continuer de demander la poursuite des **négociations salariales**, en particulier pour améliorer le revenu des collègues du cycle 1.

- La **Caisse de Pension** change de nom ! **Prevoyance.ne** devient **CPCN** (Caisse de Pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel). Cette institution est dans une santé resplendissante, ce qui permettra de diminuer de 3% les cotisations en 2022. Les retraité-es recevront une rente exceptionnelle supplémentaire, et les actifs-ves auront droit à une bonification d'environ 5% sur leurs avoirs. Excellente nouvelle !

- La gauche du parlement a demandé une amélioration du **congé maternité** des fonctionnaires, en abandonnant la prise en compte anticipée des jours d'arrêt de travail avant l'accouchement. Malheureusement, la droite renâcle et cherche des compensations malvenues. Une réaction des syndicats est prévue pour janvier. Nous vous tiendrons au courant !

- Nos collègues de la **formation professionnelle** sont soumis à de fortes pressions ces derniers temps (changement des ordonnances fédérales, priorité au dual, nouveau CPNE, enseignement à distance...). Beaucoup sont fatigué-es et les directions sont stressées, ce qui génère des tensions.

- Le projet **EDASCOL** est lancé, mais il suscite beaucoup de grogne et d'incompréhension chez les enseignant-es. Le SAEN en a discuté avec le SEO et a demandé des améliorations.

**Vous avez des questions ?
Nous sommes à votre disposition,
par exemple en venant dans votre collège pour parler du SAEN
lors d'une séance des maîtres-ses.**

Le comité du SAEN vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022 !

*Pierre-Alain Porret, SAEN, président
Rue du Castel 21
2024 St-Aubin-Sauges
079'748'29'12
pierre-alain.porret@saen.ch*

N'hésitez pas à parler du SAEN à vos collègues non syndiqué-es !!!

***Vous pouvez le faire en imprimant et affichant cette lettre.
Pour les envois par courriel, évitez d'utiliser les listes de distribution officielles
de votre établissement, ce qui n'est pas autorisé.
Dans ce cas, privilégiez vos propres contacts. Merci !***